|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Collège Martin Luther King** 9 rue Collin Mamet - 78530 BUC🕿 01 39 56 47 48 🖂 *0780715d@ac-versailles.fr*🖳[*www.clg-lutherking-buc.ac-versailles.fr*](http://www.clg-lutherking-buc.ac-versailles.fr) | logo-liberte-egalite-fraternite |  |

Dossier suivi par :

***Mme DE CLERCK Blandine***

Principale adjointe

***Mme RICHARD Laurence***

Secrétariat

**Objet**: **Modalités d'inscription aux tests d'entrée à la Section Internationale à la rentrée 2024.**

L’admission en Section Internationale de Buc (SIB) au Collège Martin Luther King s’effectue en 3 étapes :

* **Etape 1 : l’inscription à l’examen du 13/11/2023 au 28/02/2024 :**
* **Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner les documents d’inscription ci-dessous :**
* La fiche d’inscription dûment renseignée (ci-joint) ;
* Les bulletins scolaires de l’année en cours (2023-24) et de l’année précédente (2022-2023).
* La certification du niveau B1 de maitrise du français (pour les élèves scolarisés à l’étranger - hors établissements français et CNED).

Les documents sont à envoyer au plus tard pour le 28 février 2024, uniquement par mail, à l’adresse suivante :

0780715d@ac-versailles.fr

* **Etape 2** : **L’examen d’entrée**
* **Les élèves candidats devront se soumettre au passage d’un test écrit (1h) et d’un oral (15mn) en** **anglais :**
	+ Samedi 16 mars 2024 = pour les futurs 6e
	+ Lundi 25 mars 2024 = pour les **futurs 5e / 4e / 3e**.

Les convocations seront envoyées, par mail, dans la semaine du **4 au 8** mars 2024. Il vous sera alors précisé la date et l’heure à laquelle votre enfant devra se présenter au Collège Martin Luther King.

N.B : Pour les familles résidant à l’étranger, il est possible de faire passer les tests à distance en collaboration avec l’établissement où est scolarisé le candidat (courant avril). Dans ce cas, merci de préciser les dates des congés scolaires de printemps de l’établissement de votre enfant.

* **Etape 3 : admission, affectation et inscription**
* **L’admission est soumise à un avis de la commission d’admission qui sera réunie le 17 mai 2024**.

A l’issue de cette commission, les familles recevront un avis. Il sera demandé aux familles de bien vouloir confirmer leur intention d’inscrire leurs enfants dans la section Internationale.

* **L’affectation est soumise à l’approbation du Directeur Académique des Yvelines.**

Après confirmation par les familles, l’établissement soumettra la liste des élèves retenus aux services de la DSDEN 78. Au regard de cette liste, M. Le Directeur Académique procèdera à leur affectation et adressera une notification d’affectation (début juin).

* **Les élèves en possession de cette notification pourront ensuite procéder à leur inscription dans** **l’établissement à compter de la mi-juin (la date précise n’est pas encore connue).**

Les dossiers d’inscription seront disponibles sur le site du collège et pourront vous être adressés par mail.

Important :

* Une fois affectés en Section Internationale au Collège Martin Luther King, les élèves devront suivre des cours d’allemand en Langue Vivante 1 (l’espagnol sera enseigné en Langue Vivante 2 à partir de la 5ème).
* Afin que votre enfant puisse suivre l’intégralité des cours, une certaine maîtrise de la langue française est exigée (niveau B1). **Pour les élèves scolarisés à l’étranger (hors établissements français et CNED),** i**l est indispensable d’attester de ce niveau de maîtrise pour intégrer la section**.
* Nous rappelons à tous les parents que l’entrée dans la Section Internationale est dérogatoire à la sectorisation scolaire habituelle. Cela s’accompagne donc de certaines contraintes horaires et logistiques (cours le mercredi après-midi, amplitudes horaires importantes, trajets…). Il sera demandé aux familles de prendre toute la mesure des exigences d’un tel cursus et de s’organiser, le cas échéant, pour assurer le bon déroulement de la scolarité de leurs enfants.

Le Principal

BERGERON JC